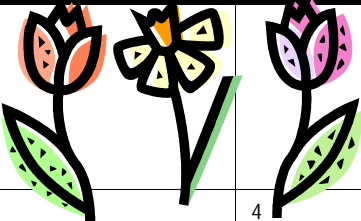


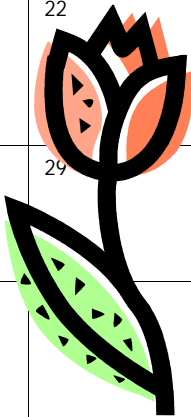


mai

mai 2010

2010

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
		<p>Entre le 1^{er} et 31 mai, le collège signifie les mises en disponibilité (FNEEQ et FAC 5-4.06 A)).</p> <p>Au plus tard le 1^{er} mai, le collège présente le projet de répartition des allocations pour l'année suivante ainsi que l'état d'utilisation des ressources en cours. (FNEEQ 8-5.08 a), FAC 8-5.06, FNEEQ et FAC 8-5.10)</p>			 <p>Fête internationale des travailleuses et travailleurs</p>	
3	4	5	<p>Bureau fédéral</p>		8	9
			13	14	<p>9^e Conférence de la coalition tri-nationale pour la défense de l'éducation publique</p>	
10	11			<p>REGROUPEMENT CÉGEP HÔTEL CLASSIQUE QUÉBEC</p>	15	16
					<p>Au plus tard le 15 mai, -L'enseignante ou l'enseignant achemine sa demande de PVRTT pour la session d'automne. (FNEEQ 5-14.04 et FAC Annexe V-2,1.05) -Le collège transmet au Comité paritaire de placement les projets de recyclage. Le comité doit donner sa réponse au plus tard le 15 juin (FNEEQ 5-4.22 d) et FAC 5-4.22 D) -L'enseignante ou l'enseignant transmet au Comité paritaire de placement son projet de formation pour l'obtention d'un diplôme de maîtrise. (FNEEQ et FAC 7-6.02)</p>	
17	18	19	20	21	22	23
						
24	25	26	27	28	29	30
<p>Journée nationale des Patriotes</p>						
<p>31 Au plus tard le 31 mai, le collège fait connaître par écrit aux enseignantes et aux enseignants concernés les motifs précis pour le non-octroi de priorité d'emploi. Il fait parvenir cet avis au syndicat. (FNEEQ et FAC 5-1.07)</p>						